



PLU

Plan Local d'Urbanisme

Louisfert

DOCUMENT 4B

Annexes - Servitudes d'Utilité Publique - Plan

Préscrit le 4 juillet 2023 par le conseil municipal
 Arrêté le 3 juillet 2025 par le conseil municipal
 Approuvé le 27 janvier 2026 par le conseil municipal



Commune
 Echelle : 1/6500

Annexes - Servitudes d'Utilité Publique

- AC1 : Servitudes de classement et d'inscription des Monuments Historiques
- T1 : Servitude relative aux chemins de fer
- I4 : Servitudes relatives aux ouvrages de transport d'énergie électrique
- A5 : Servitudes relatives aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement

PT1 : Servitude relative aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques

PT2 : Servitude relative aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat

T7 : Servitudes à l'extérieur des zones de dégagement

Les servitudes PT1 et PT2 ne sont pas répertoriées sur le plan, se reporter à l'article L.48 du Code des postes et des communications.

